



SECTION
DU
LOIRET



Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP

Conseil départemental d'action sociale du 29/09/2023

Le CDAS (Conseil Départemental d'Action Sociale) du Loiret s'est réuni à la cité administrative Coligny à la séance plénière le 29 septembre 2023 sous la présidence de Mme Denis, Directrice des Douanes et Droits Indirects.

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du PV du CDAS du 28/04/2023
- Présentation de l'organigramme régional
- Actualités sur la restauration
- Actualisation du CAL
- Actualités de la délégation (Arbre de Noël,...)
- Questions diverses

► Approbation du procès-verbal du CDAS du 28/04/2023 :

Le procès-verbal du conseil départemental de l'action sociale du 29 septembre 2023 a été approuvé sous réserve des modifications demandées par Cécilia Rousseau (FO), malgré l'abstention du vote CGT.

► Présentation de l'organigramme régional:

Mathilde DUFOUR, nouvellement nommée directrice régionale de l'action sociale n'a pas pu être présente.

Les délégués de proximité sont répartis :

1) par zone géographique :

- 18 Samuel Crepelle
- 28 Philippe VAURS
- 36 Samuel Crepelle
- 37 Véronique Fontaine
- 41 Béatrice Ajoux-Bertheau
- 45 Corinne Echivard / Noémie Le Brazidec

2) par compétence :

- parentalité / logement : Corinne Echivard
- restauration : Philippe Vaurs (18-28-45) / Véronique Fontaine (36-37-41)
- communication : Béatrice Ajoux-Bertheau / Noémie Le Brazidec
- vacances / actions locales : Corinne Echivard

L'accent est mis sur la restauration et la communication.

Il va être demandé une balf spécifique à la restauration afin de centraliser les demandes relatives à ce sujet et éviter toute perte d'information à ce sujet.

Corinne Echivard partira en retraite au 1^{er} novembre 2023, le recrutement de son/sa remplaçant(e) est en cours, et sera effectué par Mathilde Dufour pour le 1^{er} décembre 2023, le CDAS ne sera pas consulté à ce sujet contrairement aux recrutements précédents.

Les organisations syndicales ont fait part de leur inquiétude quant à la complexification des processus depuis la régionalisation de l'action sociale. Noémie Le Brazidec a rappelé le rôle des délégués de proximité pour pallier ce problème, et Philippe Vaurs a rappelé que cette régionalisation a été demandée par les délégués eux mêmes qui souhaitaient un échelon intermédiaire entre eux et l'échelon national.

► **Restauration :**

1) Site de Pithiviers :

Les organisations déplorent le fait de ne pas avoir été consultés et informés de la décision prise par l'action sociale concernant la convention avec la Gendarmerie de Pithiviers, les mettant devant le fait accompli.

Philippe Vaurs a présenté ses excuses aux organisations syndicales et a reconnu que la communication a été inexistante. Il rappelle néanmoins que la priorité est, et restera la restauration collective. Les agents de Pithiviers ont bénéficié des tickets restaurant pendant des années alors qu'il aurait dû y avoir à la place une convention collective signée, situation qui a été rétablie.

Concernant la convention avec la Gendarmerie : les organisations syndicales soulèvent différents problèmes remontés par les agents : menu unique (quid des convictions religieuses, intolérances, végétariens etc.), repas trop copieux/riche, temps de service...

Noémie Le Brazidec a lu le courrier de Mme Braconnier (médecin de prévention) à ce sujet, qui après analyse de 2 semaines de menu déclare que les plats sont trop gras et riche pour des agents travaillant en bureau, a déploré le peu de légumes et fruits en compensation des plats trop riches, et a soulevé le risque de gaspillage alimentaire et de déséquilibre alimentaire pour les agents. Elle a donc émis un avis défavorable à la signature de cette convention, ayant pour arguments les mêmes que ceux des organisations syndicales.

Philippe Vaurs a proposé une solution alternative aux membres du CDAS : signer une convention avec l'hôpital de Pithiviers : plats au choix, accès facile et à moins d'1 km, ouvert tout au long de l'année. Un repas test sera proposé aux agents du site de Pithiviers. Les organisations syndicales ont demandé la possibilité du double conventionnement hôpital/gendarmerie afin que les agents puissent aller à l'occasion déjeuner à la gendarmerie. Philippe Vaurs en fera la demande, sans pouvoir en garantir l'acceptation. En attendant la signature de la convention, les agents continueront à bénéficier des tickets

restaurant et ne seront pas contraints d'aller déjeuner à la gendarmerie. Isabelle Godard Devaujany et Guillaume Drano assurent que l'espace restauration sur le site de Pithiviers sera conservé afin de permettre aux agents qui le souhaitent de déjeuner sur place. Les organisations syndicales sont soulagées d'avoir pu trouver une solution grâce à la concertation et la communication rétablies dans ce CDAS, tout en regrettant le fait qu'elle n'ait pas eu lieu avant l'été, ce qui aurait évité cette situation regrettable.

2) Site de l'Indien à la Source

Une convention sera signée avec le CROUS, comprenant l'accès aux trois restaurants du CROUS (Panoramique y compris), à compter d'octobre 2023. Les formulaires vont parvenir dans la semaine aux agents concernés afin de leur remettre les cartes d'accès, qui pourront être alimentées en ligne.

Les organisations syndicales soulèvent le problème d'une éventuelle fermeture des ces restaurants pendant la période estivale : Philippe Vours propose de mettre en place une convention avec le CHRO afin que les agents y déjeunent durant cette période. Les organisations syndicales refusent cette option, car le CHRO est trop éloigné du site (plus d'1 km de distance), et tous les agents n'ont pas forcément d'abonnement de tramway. Les organisations syndicales demandent à ce que les agents bénéficient des droits aux tickets restaurant durant la période de fermeture. Philippe Vours va en faire la demande mais rappelle la réglementation à ce sujet : si le restaurant ferme plus de 31 jours consécutifs, l'agent peut bénéficier des droits aux tickets restaurant, qui sont alors lissés sur l'année.

Pourront accéder aux restaurants du CROUS, les agents : du SIP Sud, de la THD, de l'ESI/SFACT (en plus du restaurant BRGM) et de l'ASN (agence de sûreté nucléaire).

► Actualisation CAL:

Noémie Le Brazidec nouvellement nommée (au 01/09/2023) n'a pas eu le temps de préparer le CAL actualisé, il est donc difficile de prendre des décisions à ce sujet. Il sera adressé prochainement aux membres du CDAS pour étude.

Pour rappel, le montant initial est de 39912€ répartis comme ceci :

- 23575€ pour l'Arbre de Noël (10600€ pour le Cirque, le reste pour le goûter, cartes cadeau etc.)

- sorties : Parc Astérix 6303€, sortie Paris estimée à 7000€

le reste étant consacré aux consultations avocats, psychologue, diététicien... en forte baisse cette année car beaucoup de créneaux n'ont pas été pourvus. FO souligne que cela est certainement dû à un manquement de communication à ce sujet de la part de l'action sociale. Lorsque cela était organisé par permanences (avec envoi d'un mail mensuel), les créneaux étaient tous pourvus, voire même complétés par d'autres afin de contenter toutes les demandes. Beaucoup d'agents pensent que ces créneaux n'existent plus et n'en font donc pas la demande, il est demandé à l'action sociale de mieux communiquer à ce sujet afin de rappeler aux agents leurs droits en la matière.

Focus annulation sortie Gien pour les retraités : elle sera remplacée par un repas convivial en début d'année 2024 (probablement une galette), mais les membres de l'action sociale ont des difficultés à joindre les retraités. En effet, ils n'ont pas accès aux coordonnées des retraités et ne peuvent donc pas les joindre. Isabelle Godard-Devaujany propose d'adresser

aux retraités, via le service RH, un courrier leur expliquant leurs droits en matière d'action sociale en même temps que le courrier les remerciant pour leur carrière.

► **Questions diverses :**

- Il est proposé par Philippe Vours de modifier la carte cadeau en faveur des 15-17 ans en chèque culture.
- Il est proposé la possibilité de 2 accompagnants pour l'Arbre de Noël (1 parent + 1 personne tierce)
- un prochain CDAS aura lieu début novembre afin de finaliser la préparation de l'Arbre de Noël
- un mail sera prochainement envoyé afin de recenser les volontaires pour la tenue de l'Arbre de Noël
- chèque sport finances : si le club sportif souhaité n'est pas agréé, il faut l'encourager à se mettre en lien avec l'action sociale ; par ailleurs il est rappelé que les agents peuvent en bénéficier à partir de leur 12ème anniversaire et jusqu'à 17 ans révolus.